

**Association Française des  
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés  
CGPC**

Affiliée au Certified Financial Planner Board of Standards  
et à l'International Certified Financial Planners Council  
*Association déclarée loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (et textes subséquents)*

---

**EXAMENS DE CERTIFICATION**

**2002**

**CORRIGE**

---

**Unité de valeur 5**

**Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global**

*Durée : 4 heures*

*Coefficient 2*

*Documents à disposition : Néant*

---

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23

e-mail : [info.cgpc@wanadoo.fr](mailto:info.cgpc@wanadoo.fr)

Web : [www.cgpc.net](http://www.cgpc.net)

**EXAMEN CGPC – SESSION 2002**  
**U.V. 5 – CORRECTION**

**QUESTION 1 : Diagnostic d'ensemble de la situation patrimoniale**

A. Bilan

<u>Actif</u>	€		
<b>Immobilier</b>		<b>750.000</b>	67 %
Résidence principale	450.000		
Résidence secondaire	300.000		
<b>Valeurs mobilières</b>		<b>300.000</b>	27 %
Actions du groupe	300.000		
<b>Liquidités</b>		<b>75.000</b>	6 %
Codevi, CEL...	75.000		
<b>Total</b>		<b>1.125.000</b>	100 %

Hors bilan (voir tableau) options libérables : 415.450 €  
Options non libérales : 381.000 €  
796.540 €

Passif 0

Commentaires :

Bilan sans aucun endettement, totalisant 1.125.000 € aujourd'hui, avec un potentiel lié aux stock-options de près de 800.000 €, dont plus de la moitié sont acquis à ce jour (options ayant plus de 5 ans d'existence).

Répartition des actifs (avant exercice des stock-options) colonne 1  
(après levée des options libres) colonne 2  
(après levée de toutes les options) colonne 3

	1	2	3
Immobilier	67 %	49 %	16 %
Valeurs mobilières	27 %	19 %	16 %
Liquidités + S.O. levés	6 %	32 %	45 %
<b>Total</b>	<b>1.125.000</b>	<b>1.540.540</b>	<b>1.921.540</b>

Aujourd'hui dominé par l'immobilier de jouissance, le patrimoine va devenir de plus en plus liquide. Dans ce contexte un nouvel immobilier (à but locatif) me paraît pas du tout ridicule.

A noter que toutes les actions réelles ou potentielles sont celles de la société de Monsieur Bernard. Il faudra absolument diversifier, quels que soient les mérites que l'on peut reconnaître à la société considérée.

Liquidité :

- Trop importante aujourd'hui, pourrait faire l'objet d'une réallocation vers des placements plus rentables.

Risques :

- Tout repose sur l'évolution boursière de la seule société détenue dans le portefeuille,
- Aucune assurance-vie à ce jour alors que Monsieur Bernard a des objectifs de protection de son épouse.

B. Budget

<u>Recettes :</u>	2001		2002	
Ressources nettes	180.000		180.000	
<b>Total :</b>		<b>180.000</b>		<b>180.000</b>
<u>Dépenses :</u>				
Impôt (IR)	60.000		60.000	
Autres impôts et taxes	2.000		2.000 (sauf levée des S.O.)	
Remboursement emprunts	18.000		0	
Aide au fils aîné	10.000		0	
Dépenses courantes	60.000		60.000	
Vacances et loisirs	20.000		20.000	
<b>Total</b>		<b>170.000</b>		<b>142.000</b>
Capacité d'épargne	10.000		38.000	

Commentaire :

La capacité d'épargne va augmenter sensiblement avec la fin des remboursements d'emprunt et l'indépendance du fils aîné.

Il conviendra de proposer des placements, sachant que Monsieur Bernard, par ailleurs lourdement fiscalisé, n'a aucun besoin de recevoir des revenus du patrimoine. Il devra donc préférer les produits de capitalisation et les placements à faible fiscalité.

### C. Retraite

#### Recettes :

Pension brute	80.000 €	
- (Charges)	(6.000 €)	
<b>Total</b>		<b>74.000 €</b>

#### Dépenses :

Impôt sur le revenu	9.000	
Dépenses courantes	60.000	
Loisirs	20.000	
Divers	5.000	
<b>Total</b>		<b>94.000</b>

Il manquera à Monsieur Bernard des revenus importants (20.000 €) s'il veut maintenir un pouvoir d'achat identique.

A noter que Madame Dupont (compagne de Monsieur Bernard) n'aura droit, en l'état actuel des choses, à aucune pension de réversion.

### D. Prévoyance

Aujourd'hui : prévoyance collective. Au départ de l'entreprise : plus rien, alors qu'il n'existe aucune forme de substitution (assurance-vie).

Droits de succession à payer par Madame Dupont si son compagnon veut lui laisser quelque chose : 60 %.

### E. Synthèse du constat

Monsieur Bernard n'a aucune préoccupation à solutionner pour le court terme, hors une trésorerie mal placée et des décisions à prendre en matière de stock-options.

Il n'a pas besoin de revenus immédiats mais devra générer des produits financiers en retraite.

Il n'a rien fait aujourd'hui en matière de protection de sa compagne au cas ou un malheur lui arriverait et le fait qu'il ne soit pas marié rend les solutions très coûteuses.

## **QUESTION 2 : Stratégie pour les stock-options**

**Remarque liminaire :** Nous ne savons rien de la société émettrice des stock-options et il n'est pas question de porter ici un jugement négatif sur le titre. Le raisonnement ne se fondera que sur le principe fondamental de la diversification des risques.

### A. Rappel de la réglementation en matière de stock-options.

- Aucune levée avant 5 ans (jusqu'à avril 2000) ou 4 ans (depuis cette date) pour bénéficier du régime fiscal des stock-options (sinon : imposition comme un salaire).
- Taux d'imposition sur la plus-value d'acquisition réalisée :

1994 – 1995	26 %
1996 – 2000	40 %

depuis taux de 26 à 50 % ; on retiendra ici 40 %.

B. Aujourd'hui plus-value disponible de plus de 400.000 € le titre étant passé sur la période de 25 à 100 €

Plus-value potentielle pour le futur (aux cours actuels) : près de 400.000 €

En matière de gestion de portefeuille il faut savoir VENDRE d'autant qu'ici :

- Le risque est monolithique sur un titre,
- Une occasion de diversifier le patrimoine est offerte,
- Des potentiels de gains considérables restent après la cession de la première tranche

## **QUESTION 3 : Acquisition immeuble de rapport**

Si le projet immobilier est aussi bon qu'il nous est présenté, il faut le réaliser car le patrimoine ne contient aujourd'hui aucun immobilier locatif alors que des liquidités, venant des stock-options, vont prendre une importance considérable.

Quant au mode de financement, Monsieur Bernard n'a pas besoin de percevoir les loyers qui seront lourdement fiscalisés.

Il aurait tout intérêt à recourir à l'emprunt et notamment à un crédit remboursable in fine (égalité loyer / frais financiers ; aucune trésorerie nécessaire pendant la vie de l'opération ; optimisation fiscale).

Le remboursement du crédit pourra provenir d'un adossement sur un contrat d'assurance-vie, compte tenu de l'existence de liquidités à venir très importantes.

#### **QUESTION 4 : Amélioration de la sécurité financière de Madame Dupont.**

- Rien ne semblant s’y opposer la solution la plus simple, la moins coûteuse et la plus conforme à la vie familiale que mènent Monsieur Bernard et Madame Dupont depuis 12 ans réside dans le MARIAGE. Madame Dupont recevrait alors une pension de réversion (à partager avec l’ex-épouse) et les droits de succession seraient considérablement réduits. Le choix du régime matrimonial permettra de moduler la transmission du patrimoine selon que l’on voudra privilégier le conjoint ou les enfants.
- Au plan financier la protection du conjoint passe essentiellement par l’assurance-vie dont on rappellera les caractéristiques fiscales et les principales caractéristiques financières (multisupport / liquidité...).

#### **QUESTION 5 : Transmission aux enfants**

Il s’agit de compenser l’effet « temps » de donations faites à des enfants d’âges très différents. Il ne s’agit pas de savoir comment l’aîné aura géré son patrimoine. Un critère s’appuyant sur la performance financière ne sera donc pas très adapté et on préférera une indexation sur le coût de la vie, lequel est représentatif de l’inflation.

#### **QUESTION 6 : Placement**

##### **A. Les capitaux**

- 1) Réallouer une partie des liquidités disponibles, en ne conservant que 30 à 40.000 € sur des supports court terme,
- 2) Arbitrer une part importante du portefeuille existant vers des titres diversifiés (actions / obligations / France / Etranger...) en confiant un mandat de gestion à un professionnel,
- 3) Vendre les stock-options au fur et à mesure de leur libération,
- 4) Placer la capacité d’épargne sur la dizaine d’années qui séparent Monsieur Bernard de sa retraite,
- 5) Réserver une part significative à l’assurance-vie qui ne figure pas du tout dans le patrimoine actuel pour bénéficier d’une fiscalité avantageuse et préparer la transmission du patrimoine,
- 6) Recourir aux produits exonérés d’impôt sur les plus-values (PEA ; PEP...)

## B. Les axes d'investissement

- Aucun besoin immédiat de liquidité  $\Rightarrow$  forte partie en actions,
- Aucun besoin de revenus à court terme  $\Rightarrow$  supports de capitalisation,
- Besoin d'optimiser la fiscalité  $\Rightarrow$  recourir aux supports fiscalement avantageux : PEA ; PEP ; assurance-vie,
- Diversifier géographiquement,
- Préparer à terme la transmission du patrimoine  $\Rightarrow$  assurance-vie.

## C. Mode de gestion

Pour l'ensemble de ces placements on proposera un mandat de gestion car Monsieur Bernard n'a pas le goût de gérer lui même ses placements et reconnaît d'en pas avoir la compétence.

- Répartition suggérer : 60 à 70 % actions,  
30 à 40 % obligations.

Sachant qu'il faudra un rééquilibrage au moment du départ en retraite.

- Part de l'assurance-vie : - majeure si Monsieur Bernard ne veut pas se marier tout en protégeant sa compagne,
  - pas plus de la moitié des valeurs mobilières s'il veut rester « mobile » et saisir les opportunités.
- On pourra retenir comme taux de valorisation annuel :
  - 7 à 8 % pour les actions,
  - 5 à 6 % pour les obligations,
  - 2 à 3 % pour le monétaire.
- Les capitaux placés devront permettre à Monsieur Bernard de trouver chaque année 20.000 €(constants) à partir du départ en retraite.

## Annexe : Calculs des plus-values sur stock-options

94	1.000	x	75 €	x	0,74	=	55.500	
95	2.000	x	73 €	x	0,74	=	108.040	
96	3.000	x	70 €	x	0,60	=	126.000	
97	3.000	x	70 €	x	0,60	=	<u>126.000</u>	
Total								415.540
98	5.000	x	57 €	x	0,60	=	171.000	
99	5.000	x	40 €	x	0,60	=	120.000	
00	4.000	x	25 €	x	0,60	=	60.000	
01								
02	10.000	x	5 €	x	0,60	=	<u>30.000</u>	
Total								381.000
<b>Total général</b>								<b>796.540</b>